



DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL

Séance du : 22 juin 2026

N° de délibération :

D26.030

Date de la convocation :

11 juin 2026

Secrétaire de séance :

Mme PONS Laurie

Membres présents :

M.ATTIGUI Guy
M.LEVESQUE Frédéric
M. PACHOUD Christophe
Mme PONS Laurie
M. ROUVIER COROUGE
Philippe
Mme CASIER Hélène

Procurations : M.

VALLESPI Joachim à M.

LEVESQUE Frédéric

Membres absents ou

excusés :

Mme CLIMENT Catherine

M.CAMAIONE Alberto

VOTE

Pour	Contre	Abst°
7		

APPROBATION CFU 2025

Le Conseil Syndical réuni en séance plénière,

Conformément à l'article L 5211-1 du CGCT, est désigné comme secrétaire de séance Madame PONS Laurie.

Vu le budget primitif 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats,

Après s'être assuré que Monsieur le comptable a repris, dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a été procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que le Compte Financier Unique délivré par Monsieur le comptable est conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

Le Conseil Syndical, à l'unanimité,

APPROUVE le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 dressé par Monsieur le comptable et lui donne quitus.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telercours.fr

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres.

Pour expédition certifiée conforme

Le Président de séance
Frédéric LEVESQUE